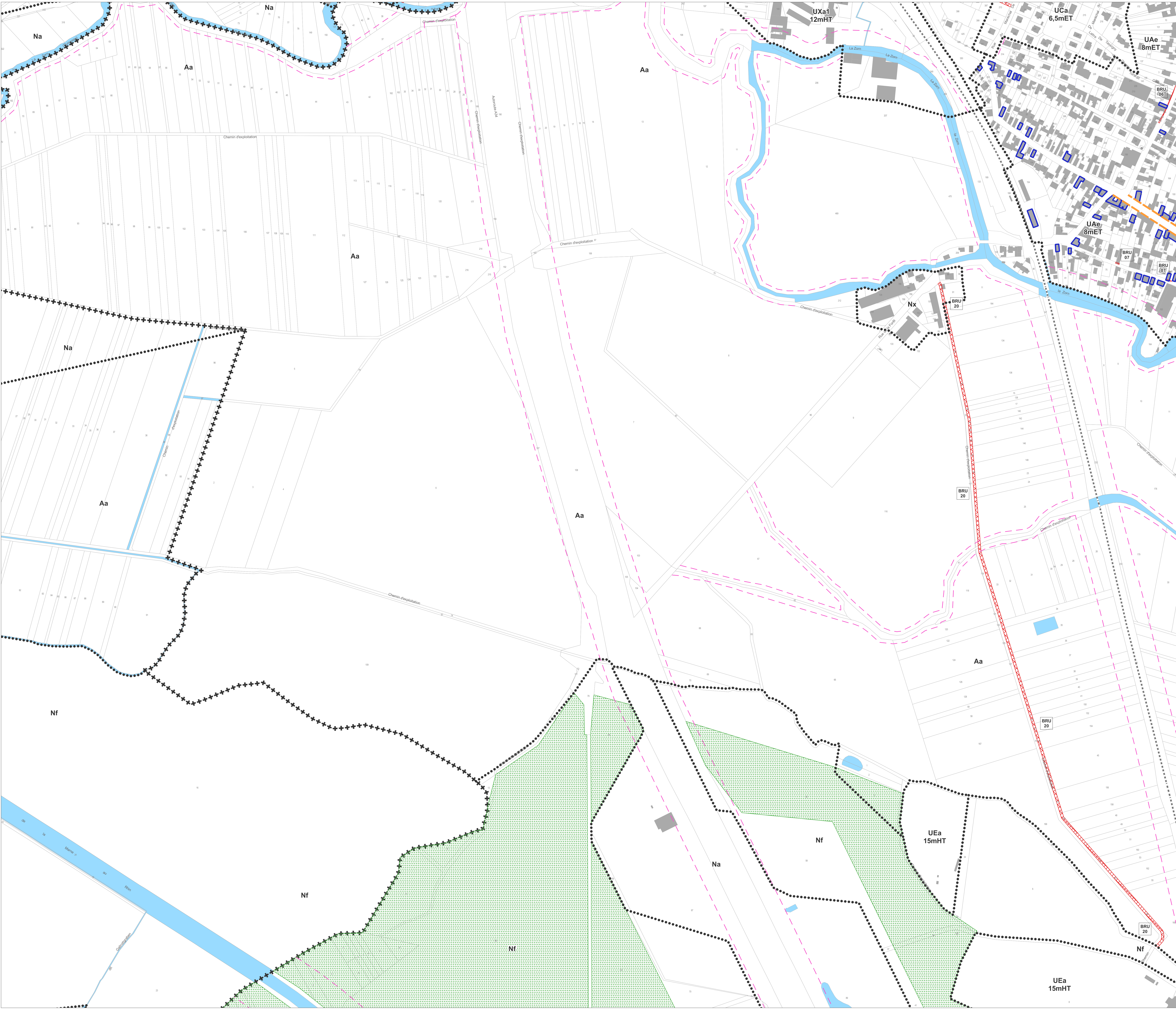




DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Le zonage**

 - limite de zone
 - UBa 7mET désignation de la zone
- Les emplacements réservés**

 - [Red cross-hatch] emplacement réservé
 - [BAT 03] numéro d'opération
- Les prescriptions**

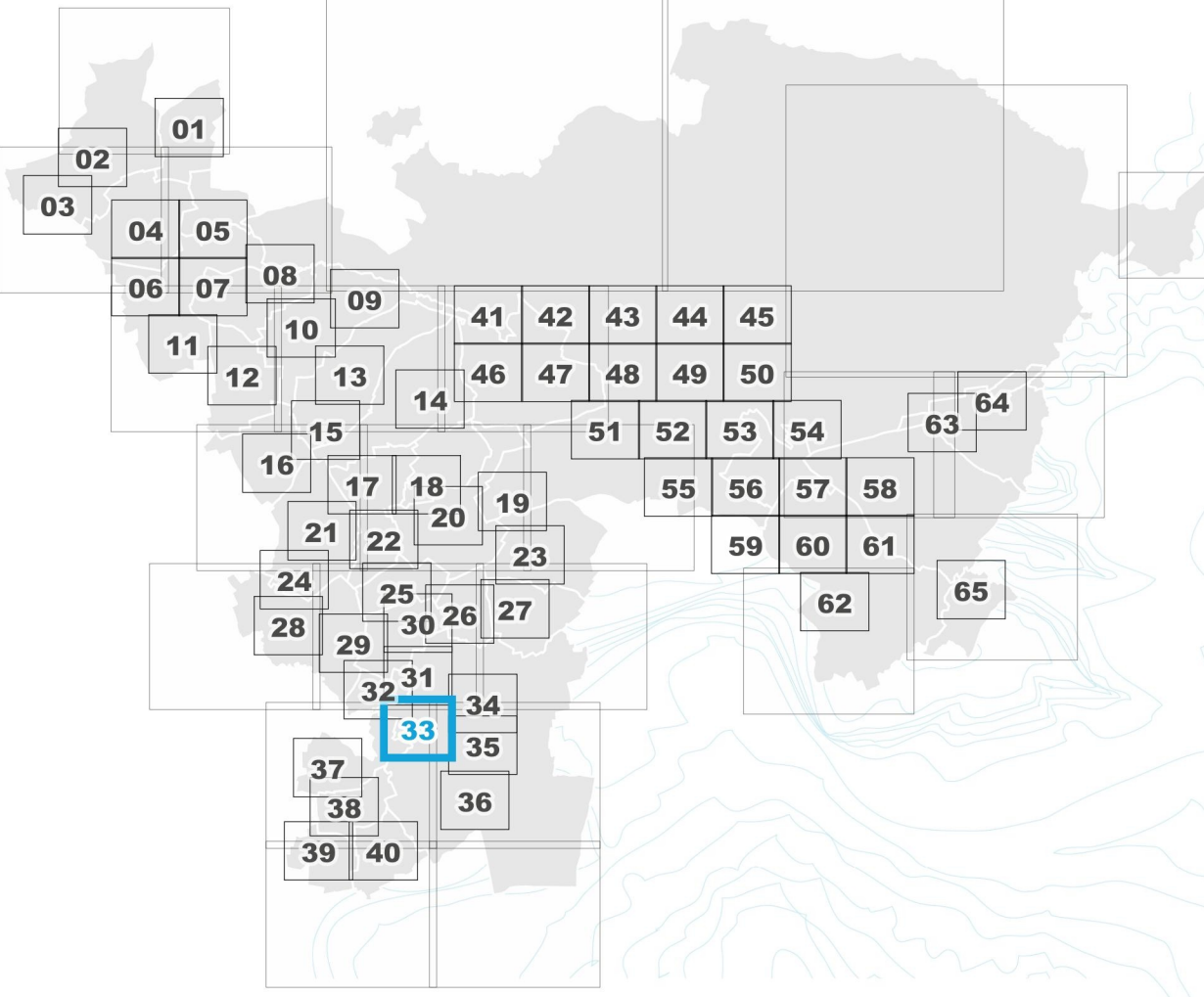
 - [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
 - [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
 - [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
 - [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
 - [Orange outline] bâtiment remarquable de type 4
 - [Red cross-hatch] emplacement réservé
 - [Green grid] espace boisé classé à conserver ou à créer
 - [Green grid with dots] espace planté à conserver ou à créer
 - [Green grid] élément de paysage à préserver
 - [Blue diagonal lines] orientations d'aménagement et de programmation
 - [Blue dotted] ensemble urbain cohérent
 - [Red and black squares] autre secteur de mixité sociale
 - [Black squares] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- Les informations**

 - [Cross-hatch] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
 - [Dotted line] réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)
- Les prescriptions**

 - [Blue outline] secteur entrée de vieux village
 - [Green circles] alignement d'arbres
 - [Green dashed line] cortège végétal à préserver ou à créer
 - [Pink dashed line] marge de reculement
 - [Blue dashed line] ligne de construction
 - [Purple dashed line] façade remarquable
 - [Blue line] clôture soumise à dispositions particulières
 - [Blue line] mur de clôture et porche remarquable
 - [Orange line] linéaire commercial et de service
 - [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
 - [Green star] élément paysager à protéger

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 33
Brumath

PLUi Approuvé
11 Décembre 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème